



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : 2011/SC/HG/MD/HM

**Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie**

139, rue de Bercy
Télédoc 536
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de **Madame Christine LAGARDE**

Paris, le 21 mars 2011.

Objet : les promesses du Président de la République et la négociation annuelle obligatoire sur les salaires à France Télécom-Orange

Madame le Ministre,

Notre entreprise est aujourd'hui confrontée à des contraintes inconciliables, et nous avons souhaité vous saisir d'une situation qu'il vous appartient de débloquer.

En tant qu'actionnaire principal de France Télécom d'une part, et décideur de la fiscalité qui s'applique aux entreprises françaises d'autre part, l'État, et plus particulièrement votre Ministère, détient les clefs qui permettraient de desserrer l'étau, et d'assurer la pérennité de notre entreprise. Il convient en effet de prendre en compte le nécessaire équilibre entre la qualité du service rendu à nos clients (qui passe notamment par l'investissement dans les nouveaux réseaux), la juste reconnaissance du travail réalisé par les personnels, l'emploi, et la rémunération des actionnaires.

Un tiers du bénéfice pour les actionnaires : à France Télécom, la règle n'est pas respectée

En février 2009, le Président de la République lançait le débat de la répartition des bénéfices en 3 tiers : un pour les actionnaires, un pour les salariés, un pour l'investissement. En mai 2010, le rapport Cotis, demandé par l'Élysée au Directeur Général de l'INSEE, donne les chiffres de la répartition actuelle du résultat dans les entreprises non financières : 57% est consacré aux investissements, 7% aux salariés (participation et intéressement) et 36% à la rémunération du capital¹.

On pourrait donc imaginer que dans une entreprise dont l'État est l'actionnaire principal (l'État français et le FSI détiennent encore près de 27% du capital de France Télécom), on fasse en sorte de se rapprocher des promesses présidentielles... et a minima des « normes » constatées dans les entreprises françaises. Malheureusement, il n'en est rien.

.../...

¹ <http://phdx.blog.lemonde.fr/2010/01/28/un-tiers-pour-les-salaries-un-tiers-pour-le-capital%E2%80%A6-ce-serait-les-35h00-de-la-droite/>

.../...

A France Télécom, le dividende exigé par l'actionnaire principal est déterminé à l'avance, engageant l'entreprise à verser 1,40 € par action jusqu'à l'exercice 2012 inclus, quels que soient ses résultats. Pour l'exercice 2009, ce montant a représenté 123% du résultat net (qui s'élevait à 1,13 € par action²). Pour l'exercice 2010, il représente 76% du résultat net (qui s'élève à 1,84 € par action, sur un résultat artificiellement gonflé par des revalorisations d'actifs au travers cessions d'activité à ses propres filiales, qui en représentent 22%³). Dans le meilleur des cas, l'État actionnaire exige donc plus que le double de la rémunération habituellement dévolue aux actionnaires dans les entreprises françaises. On est très loin des 33% annoncés par le Président de la République.

Les taxes ponctionnent toujours plus France Télécom

Non content de siphonner les résultats et les réserves financières de l'entreprise, l'État alourdit en permanence les taxes et redevances qu'elle exige des opérateurs de télécommunications, qui semblent à ses yeux constituer une inépuisable vache à lait. Par exemple, l'augmentation du taux de TVA sur les forfaits mobiles et/ou Internet (qui va au-delà de ce qui était demandé par la Commission européenne) et la pression conjointe des associations de consommateurs a conduit l'ensemble des opérateurs, dont France Télécom, à supporter intégralement cette nouvelle charge, pour éviter une partie de chaises musicales de la clientèle, dont nul ne pouvait connaître d'avance le résultat final, et dont la seule gestion constituait une charge supplémentaire dans les frais de commercialisation.

La pérennité de l'entreprise en danger dans un secteur de pointe

Quels sont les résultats concrets d'une telle politique ?

Tout d'abord, elle met en péril la pérennité de l'entreprise, asphyxiant ses capacités d'investissement, dans un secteur d'activité où la course technologique est déterminante, et alors même que tout le monde s'accorde à dire qu'Internet constitue un réservoir clef de croissance dans l'économie française, malheureusement très mal pris en compte dans la politique économique nationale.

La poursuite des délocalisations au mépris des annonces gouvernementales

Ensuite, l'entreprise étant contrainte de poursuivre le versement de ce dividende exorbitant tout en réduisant ses marges pour absorber les nouvelles taxes, la politique de délocalisation des emplois hors d'Europe sera assurément maintenue.

25 000 emplois pourraient pourtant revenir en France dans le secteur des télécommunications, dans les centres d'appels notamment. Là encore, l'État a indiqué, par la voix de Monsieur Wauquiez en octobre 2010⁴, que cette relocalisation des centres d'appels était pour lui une priorité. Mais il se hâte d'en retirer les moyens financiers à l'un des principaux donneurs d'ordres du marché ! D'ailleurs, si les analystes s'extasiaient du niveau record des dividendes versés par les entreprises du CAC 40 au titre de l'exercice 2010⁵ - France Télécom restant cette année encore l'entreprise la plus « généreuse » en la matière⁶ - les chiffres de l'emploi sont loin de progresser dans les mêmes proportions : + 4,3 points pour les dividendes globaux du CAC 40, - 0,3 points pour le chômage⁷. Dommage... et de plus en plus choquant aux yeux de l'opinion publique.

² Comptes consolidés - exercice 2009 - document de référence page 11
http://www.orange.com/fr_FR/finance/investisseurs/res-consolides/att00012394/DDR2009completCL28042010_17h06.pdf

³ Comptes consolidés - exercice 2010 - page 4 http://www.orange.com/fr_FR/finance/investisseurs/res-consolides/att00018546/miseenligne2-V3comptesconso2010Postconseiladminversion23022010rndef7modifacceptes.pdf

⁴ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/centres-d-appels-lutter-contre-la-delocalisation-et-ameliorer-la-relation-client>

⁵ <http://www.lefigaro.fr/marches/2011/02/21/04003-20110221ARTFIG00629-les-dividendes-du-cac-40-battent-des-records.php>

⁶ <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0201053868193-le-cac-40-devrait-verser-40-milliards-d-euros-de-dividendes-cette-annee.htm>

⁷ http://www.emploi.gouv.fr/pdf/comm_chom4trim2010.pdf

.../...

Une négociation annuelle obligatoire sur les salaires réduite à un simulacre

Enfin, ces contraintes ont une traduction concrète dans la négociation annuelle obligatoire sur les salaires. En effet, si chez Bouygues Télécom, cette négociation a abouti à une augmentation moyenne de près de 4%, la Direction de France Télécom prévoit d'accorder globalement à peine 2%, alors que l'inflation constatée en 2010 était déjà de 1,8%⁸ et que 2011 s'annonce sous les auspices d'une flambée des prix de l'énergie et de matières premières, telles le blé ou le coton, qui se répercutent directement sur le panier de la ménagère.

Après la suppression de plus de 50 000 emplois sur 10 ans et une crise sociale sans précédent, les personnels de France Télécom sont maintenant confrontés à un simulacre de négociation. Et tout cela alors que le chef de l'État rappelle régulièrement l'importance qu'il attache au dialogue entre les partenaires sociaux, comme il l'a fait à l'occasion de la fameuse annonce d'une répartition des profits en trois tiers, dont un pour les salariés.

La seule perspective des personnels doit-elle être désormais un départ en retraite retardé, avec un niveau de pension équivalent à celui de leur salaire d'embauche, et une baisse constante de leur pouvoir d'achat au fil de leur carrière dans l'entreprise ?

Au-delà de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, c'est toute la politique salariale qui se ressentira de vos décisions.

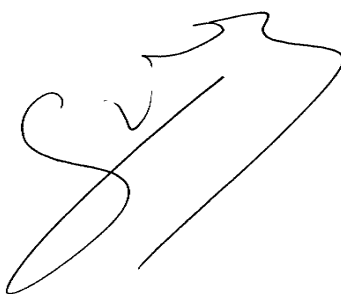
Nous pensons être en droit d'attendre que notre actionnaire principal se comporte de manière responsable et cohérente entre ses promesses publiques et ses actes gestionnaires.

En conséquence, la CFE-CGC/UNSA vous demande d'intervenir pour :

- **ramener le dividende versé aux actionnaires de France Télécom à un niveau raisonnable pour la pérennité de l'entreprise, et au moins de permettre le paiement du dividende en actions**
- **alléger le dispositif des 17 taxes et 9 redevances qui pèsent sur les opérateurs de télécommunications, et plus particulièrement l'opérateur historique.** Pour le moment, France Télécom paie seul la totalité de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, mise en place pour remplacer la taxe professionnelle) pour le secteur des télécommunications⁹.

Laisser à l'entreprise les moyens de mettre en œuvre une stratégie respectueuse de l'humain permettrait à la Direction de France Télécom d'organiser des mesures d'augmentation décentes, qui ne dégradent pas le pouvoir d'achat de plus de 100 000 personnels en France.

Comptant sur l'efficacité de votre intervention, nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Sébastien Crozier
Président

⁸ Indice des Prix à la consommation donné par l'INSEE - <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20110113>

⁹ <http://www.senat.fr/commission/fin/pjlf2011/articles/60/604.html>